



Adhérer au club et prendre sa licence

Les documents à fournir :

SAISON 2024-2025

☒ Renouveler sa licence :

- Formulaire d'adhésion.
- Attestation⁽¹⁾ questionnaire santé.
- Chèque à « Sentiers en Margeride ».
- Cotisation club⁽²⁾ 8€ + licence fédé IR⁽³⁾

28,70€ = 36,70€

(avec licence fédé IRA⁽³⁾ = 38,85€)

☒ Nouvel adhérent :

- Formulaire d'adhésion.
- Certificat médical de moins de six mois⁽⁴⁾
- Chèque à « Sentiers en Margeride ».
- Cotisation club⁽²⁾ 8€ + licence fédé IR⁽³⁾

28,70€ = 36,70€

(avec licence fédé IRA⁽³⁾ = 38,85€)

Formulaire d'adhésion :

(Pour un renouvellement, nom et prénom + attestation suffisent puis uniquement ce qui a changé depuis la saison dernière)

Nom : Prénom : Date de naissance / /

Sexe : F M

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone portable : / / / / Téléphone fixe : / / / /

Adresse mail (obligatoire)⁽⁵⁾ :

Attestation⁽¹⁾ J'atteste avoir répondu **Non** à toutes les questions de l'auto-questionnaire de santé QS-SPORT.

Je joins mon certificat médical (- de 6 mois) si je suis nouvel(le) adhérent(e) OU si j'ai répondu **Oui** à une ou plusieurs questions de l'auto-questionnaire de santé.

Droit à l'image⁽⁶⁾ : J'autorise Je n'autorise pas

l'utilisation de mon image, ou (et) celle du (des) mineur(s) dont je suis le représentant légal, sur les photos prises lors des randonnées organisées par l'association Sentiers en Margeride, pour illustrer les actions de communication de l'association, sous la forme de site web, animation multimédia, exposition, édition papier (diffusion gratuite ou payante), presse ou campagne publicitaire, ou toute autre forme de communication, et ce, sans aucune indemnité et sans limite dans le temps.

Je souhaite m'abonner à Passion Rando Magazine⁽⁷⁾ :
4n°/an, 10€.

Signature :

Total adhésion :€

La licence donne droit à la participation gratuite* à toutes les sorties du club, au prêt gratuit de matériel pour les activités de raquettes à neige et de marche nordique. Elle permet aussi d'obtenir une aide à la préparation de vos propres randos en Margeride (cartographie A4 et fichier GPS). Elle permet aussi de participer aux formations fédérales.

*(hors covoiturage, sorties exceptionnelles et séjours)





(1) : Au début de chaque saison, le pratiquant déjà licencié doit répondre à l'auto-questionnaire de santé QS-SPORT puis juste cocher ou pas la case⁽¹⁾ ou fournir un nouveau certificat. L'auto-questionnaire est personnel et ne doit pas nous être remis.

(4) : Pour les nouveaux adhérents, le Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à l'activité sportive pratiquée, datant de moins de 6 mois au jour de la prise de la licence reste obligatoire (loi n° 2022-296 du code du sport). Il doit spécifier le ou les types de pratiques (randonnée pédestre, marche nordique, raquette à neige).

(2) : La cotisation club est de 8€ pour une personne. Elle est de 12€ pour une famille (parents + enfants mineurs).

(3) : la licence IR couvre votre responsabilité civile pendant la rando (28,70€). Il vous est possible d'opter pour la licence IRA qui couvre la responsabilité civile + les accidents corporels. Elle est au tarif de 30,85€. Dans ce cas le chèque sera de **38,85€**. La Fédération propose aussi des licences et assurances familiales.

Pour des renseignements plus complets : https://www.ffrandonnee.fr/_20/la-licence.aspx.

J'ai noté que la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et de celle de leurs adhérents. Je reconnais qu'il m'a été proposé plusieurs formules d'assurance facultative et accepte de prendre la licence IR ou IRA proposée par mon club.

(6) La publication ou la reproduction d'une image (sur papier, sur le Web...) sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non. Font exception à cette règle :

- les photos de foule ou groupe où la personne n'est pas le sujet central ou bien les photos prises de loin ou de dos.
- toutes personnes médiatisées (politiques, artistes, sportifs ...) dans l'exercice de leur vie publique.

(7) Si vous souhaitez recevoir la revue trimestrielle de la fédé « Passion Rando Magazine » il faut ajouter **10€**.

Pour ceux qui ne connaissent pas cette revue s'adresser à Fabrice qui vous donnera un ancien n°.

Pour en savoir plus sur la revue « Passion Rando Magazine » : <https://www.ffrandonnee.fr/la-federation/passion-rando?page=1>

ABONNEZ-VOUS

